



Victime des fumeurs dans mon travail, je suis allé voir mon chef d'équipe pour demander son aide et il m'a répondu fais toi oublier et cela devrait se calmer

Rubrique : questions-réponses - Dernière mise à jour le 22 Janvier 2011

Bonsoir,

Je suis ouvrier d'entretien intérieur et extérieur, et régulièrement je ramasse des mégots alors que la société a mis à disposition 2 endroits pour fumer mais certain se permettent de fumer derrière les portes de secours. J'en ai eu marre de ramasser une trentaine de mégot, et cet automne après une absence de 2 mois c'en était plus de 300 (j'ai arrêté de compter après), j'ai alors prévenu la personne responsable (sécurité, environnement et hygiène). Maintenant j'ai les collègues sur le dos qui me traitent de mouchard et de salaud, voir même d'avoir prévenu le grand patron alors qu'il n'en est rien.

Alors j'ai essayé de leur faire comprendre que leur geste est incivique et qu'ils ne respectent pas mon travail en jetant leur mégot au sol au lieu dans une poubelle ou cendrier.

Que puis-je dire à ces soi disant collègues pour qu'ils me lâchent et qu'ils se retournent envers leurs collègues fumeurs qui jettent les mégots (car quand on leur demande qui jette les mégots, c'est toujours pas moi, car je l'écrase et le jette à la poubelle plus loin) et qu'il reconnaissent mon travail et qu'ils aient peur juridiquement ?

Je suis allé voir mon chef d'équipe pour demander son aide et il m'a répondu fais toi oublier et cela devrait se calmer . Le responsable de l'usine m'a dit ce n'est pas à toi de partir mais a eux. Et le grand patron n'en sait encore rien.

Mais en plus une des collègues féminine à transformé mes dires à la responsable sécurité, en transformant les choses, comme que j'ai donné des noms et que j'ai communiqué les infos et photos au grand patron, ainsi que d'exiger d'un des fumeurs de nettoyer alors que je n'ai parlé que de l'endroit de mégots et que c'est moi qui ai nettoyé a quatre pattes pour récupérer les mégots coincés entre les caisses en ferrailles.

Je suis travailleur handicapé depuis 19 ans, 3 ans d'ancienneté dans cette société, ai eu un AVC sous apnée de sommeil, 3 tassement de vertèbres, 3 doigts ressauts, les épaules tendinites et sous pompes à insuline depuis 29 ans, suis veuf depuis 14 ans avec ma fille.

J'en peu plus c'est ma fille qui m'a trouver votre site avec l'adresse.

Mathieu

Réponse :

Nous comprenons votre désarroi face à cette situation et aux réactions de vos collègues. Il semblerait toutefois que, selon votre description, ces incivilités soient constatées à l'extérieur des bâtiments, dans une zone où l'interdiction de

fumer ne s'applique pas.

Cela relève donc du pouvoir de direction et d'organisation ou, éventuellement des conditions d'hygiène et de travail. Deux interlocuteurs pourront donc être contactés : le chef d'entreprise et le CHSCT [\[1\]](#) ou, en son absence, les délégués du personnel. Dans tous les cas, vous aurez intérêt à faire valoir la dégradation de vos conditions de travail au regard de l'amoncellement de ces mégots plutôt que de viser l'incivilité de ceux qui ne respectent pas les règles élémentaires de savoir-vivre.

[\[1\]](#) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail